

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 30 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 Octobre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme JOLY, M AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme LUCIANI	à	M. MARY
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

**Etaient absents :**

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme PIMENOFF, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Mme PAOLINI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 30 Octobre 2013

Délibération N°2013 / 302

**Matériels scéniques dans le cadre de l'équipement du Palais des sports et des spectacles "U Palatinu". Autorisation de signer et d'exécuter le marché.**

### Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La présente consultation a pour objet l'acquisition de matériels scéniques dans le cadre de l'équipement du Palais des sports et des spectacles «U PALATINU».

La procédure choisie est celle d'un appel d'offres, passé en application des articles 33 3<sup>al.</sup> et 57 à 59 du Code des marchés publics. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 05 août 2013. La date de remise des offres a été fixée au 16 septembre 2013 à 11h00. Cependant les offres déposées étant toutes irrégulières, la commission d'appel d'offres réunie le 24 septembre 2013 a décidé de relancer la procédure en marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35 I 1<sup>o</sup>) du Code des marchés publics.

La date de remise des offres a été fixée au 09 octobre 2013 à 11h00.

Le marché est passé à bons de commande avec mini et maxi (article 77 du CMP).

La durée du marché est de deux ans.

Les prestations sont réparties en 5 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Serrurerie scénique
2	Scène modulable
3	Mobiliers, chaises pliantes
4	Tentures de scène
5	Electricité et éclairage de scène

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Valeur technique - Qualité des matériels 30% - Conditions du service après-vente et de garanties 25%- Méthodologie d'intervention et de pose des matériels comprenant les moyens humains et techniques dédiés 20%- Descriptif des interventions d'aide et	50%
2-Délai d'exécution (planning complet=approvisionnement, livraison et pose)	10%
3-Prix des prestations	40%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 15 octobre 2013 a décidé d'attribuer, pour chacun des lots, le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser M. le Maire à signer et à exécuter le marché concernant l'acquisition de matériels scéniques dans le cadre de l'équipement du Palais des sports et des spectacles «U PALATINU» avec les entreprises suivantes :

Lot 1 Serrurerie scénique :

ATACC International

pour un montant minimum HT de 110 000 €  
et un montant maximum HT de 200 000 €

Lot 2 Scène modulable:

ATACC International pour un montant minimum HT de 30 000 €  
et un montant maximum HT de 75 000 €

Lot 3 Mobiliers, chaises pliantes :

SARL S.E.E.B. Bureau Concept Insulaire pour un montant minimum HT de 55 000 €  
et un montant maximum HT de 100 000 €

Lot 4 Tentures de scène :

SARL TEVILOJ pour un montant minimum HT de 20 000 €  
et un montant maximum HT de 50 000 €

Lot 5 Electricité et éclairage de scène :

ATACC International pour un montant minimum HT de 75 000 €  
et un montant maximum HT de 150 000 €

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Où l'exposé de M. Ange PANTALONI, Adjoint délégué,**  
**et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes  
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006) notamment les articles 33 3<sup>al.</sup>, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.  
Vu l'arrêté municipal n°2011/885 du 3 mai 2011 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics  
Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 15 octobre 2013 est chargée d'attribuer le marché, pour chacun des lots, aux entreprises qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'analyse des offres,  
Considérant l'avis de la commission municipale compétente en date du 29 octobre 2013,

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT M. LE MAIRE**

**Par 30 voix pour**

**Et 3 voix contre ( Mme Guerrini- M.M. Ferrara- Sbraggia )**

à signer et exécuter le marché concernant l'acquisition de matériels scéniques dans le cadre de l'équipement du Palais des sports et des spectacles «U PALATINU» avec les entreprises suivantes:

Lot 1 Serrurerie scénique :

**ATACC International**

pour un montant minimum HT de 110 000 €  
et un montant maximum HT de 200 000 €

Lot 2 Scène modulable:

**ATACC International**

pour un montant minimum HT de 30 000 €  
et un montant maximum HT de 75 000 €

Lot 3 Mobiliers, chaises pliantes :

**SARL S.E.E.B. Bureau Concept Insulaire**

pour un montant minimum HT de 55 000 €  
et un montant maximum HT de 100 000 €

Lot 4 Tentures de scène :

**SARL TEVILOJ**

pour un montant minimum HT de 20 000 €  
et un montant maximum HT de 50 000 €

Lot 5 Electricité et éclairage de scène :

**ATACC International**

pour un montant minimum HT de 75 000 €  
et un montant maximum HT de 150 000 €

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE MAIRE,**

**Dr Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131030-2013\_302-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2013